

**REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO
EXPOSITION PHOTO TRANSFRONTALIERE 2025**

**L'HUMAIN AU CŒUR DE LA NUIT
CAPTUREZ LA VIE NOCTURNE DU GRAND GENEVE !**

Article 1 – Objet du concours et thématique

Le **Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF)**, l'**Association des Communes Genevoises (ACG)**, et la **Ville de Genève (VdG)** organisent pour la troisième édition une exposition photographique itinérante autour de la vie nocturne dans le Grand Genève.

Thématique :

L'exposition relèvera **la richesse et la diversité des activités humaines nocturnes à travers le Grand Genève**, mettant en valeur des moments aussi variés que le travail, les loisirs, les déplacements, ou encore la contemplation. Elle vise à explorer et à révéler les aspects transfrontaliers de ce territoire partagé, en offrant une perspective unique sur la nuit et ses multiples usages.

Ce projet, à la fois collectif et itinérant, s'intéressera à tout ce qui anime la vie nocturne du [territoire du Grand Genève](#) (1) **1: le travail, les festivités, les promenades, l'observation de la nature ou du ciel étoilé, les déplacements nocturnes, le sommeil, et même la pratique de la musique ou d'autres activités créatives**. L'objectif est de capturer l'essence de ces instants, qu'ils soient baignés de lumière (naturelle ou artificielle) ou plongés dans l'obscurité, pour donner à voir une vision complète et inclusive de la nuit.

En sensibilisant le public à la diversité des pratiques et des perceptions nocturnes, cette exposition cherche à renforcer les liens transfrontaliers entre la France et la Suisse. Elle célèbre la singularité de ce territoire partagé et propose de dépasser les frontières pour mettre en avant une appartenance commune. **Chaque concours organisé s'attache à placer les habitant(e)s au centre**, pour cette édition les photographes sont invités à répondre à la question : **que font-ils/elles une fois la nuit tombée ?**

Historiquement et culturellement, la nuit a souvent été perçue comme un univers inquiétant, mystérieux, voire menaçant. Alimentant nos peurs et nos angoisses, elle est parfois synonyme de danger et de solitude. À l'opposé, la lumière est fréquemment associée à une forme de protection et de sécurité.

Cette exposition vise à réconcilier l'humain avec la nuit, à redonner à cet environnement sa juste place, et à inviter chacun(e) à l'apprécier sous un jour nouveau. Elle ambitionne de réintégrer la vie humaine au sein du paysage nocturne et de faire redécouvrir un espace riche en émotions, en activités et en beautés souvent insoupçonnées.

¹ [Liste des communes du Grand Genève](#)

En impliquant les habitant(e)s et les usager(e)s des deux côtés de la frontière, ce projet contribue également à nourrir un sentiment d'appartenance et d'ancrage au territoire. Cette démarche participative et transfrontalière illustre la force de la coopération locale et invite à redécouvrir le Grand Genève à travers l'expérience universelle et intemporelle de la nuit.

Article 2 – Conditions de participation et éligibilité

1. Public cible :

- La participation est gratuite et ouverte à toutes et tous, photographes amateur(e)s et professionnel(le)s.
- Les participant(e)s doivent résider dans le Grand Genève ou entretenir un lien fort avec ce territoire.

2. Engagements des participants :

- En participant, les candidat(e)s acceptent l'intégralité du présent règlement et de ses éventuels amendements.
- Les candidat(e)s garantissent être les auteur(e)s exclusif(ve)s des photographies soumises et détiennent l'intégralité des droits afférents.
- Les candidat(e)s non sélectionné(e)s verront leur anonymat respecté.
- En participant, les auteur(e)s renoncent à toute demande de rétribution. Aucune prise en charge financière pour les déplacements, hébergements ou restaurations n'est prévue.

3. Présences des lauréats :

- Les photographes retenu(e)s devront dans la mesure du possible se rendre disponibles pour certains temps forts (vernissages, ateliers, etc.), notamment le 11 avril 2025 pour l'inauguration officielle.

4. Responsabilités des participants :

- Chaque participant(e) assume l'entière responsabilité du contenu des images soumises. Les œuvres doivent respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers, les législations en vigueur, ainsi que l'ordre public et les bonnes mœurs.
- Toute déclaration inexacte ou mensongère, ou toute fraude, entraînera la disqualification immédiate.

Article 3 – Critères de sélection et droits des photographies

1. Critères de sélection :

- Respect du thème : « L'humain dans la nuit ».
- Qualité artistique et technique des clichés.
- Originalité et pertinence dans la mise en valeur du territoire nocturne.
- Le/La candidat(e) peut également, si le contexte s'y prête, ajouter une légende pour expliquer la photo.

2. Droits et responsabilités des photographies :

- Les photographies soumises doivent être originales et inédites. Toute intervention (montage, superposition, etc.) doit être explicitement mentionnée. **Les photographies générées par intelligence artificielle (IA) ne seront pas acceptées dans le cadre de ce concours.**
- En acceptant le présent règlement, les participants autorisent le Pôle métropolitain du Genevois français, l'ACG et la Ville de Genève à exploiter leurs photographies à titre gracieux sur tous les supports liés à la promotion et à la rétrospective de l'exposition.
- Les photographies lauréates ne feront l'objet d'aucune autre utilisation sans l'accord préalable écrit de leur auteur(e).
- Les organisateurs s'engagent à mentionner les copyrights fournis par les photographes et demanderont un accord préalable pour toute autre exploitation.

3. **Décision du jury et communication des résultats :**

- Le nombre final de photographes sélectionné(e)s et le nombre de clichés retenus ne sont pas fixés à l'avance. Ces décisions relèvent de l'appréciation exclusive du jury et ne donneront lieu à aucune justification.
- Les photographes sélectionné(e)s seront averti(e)s personnellement.

Article 4 – Modalités pratiques d'envoi des photographies

1. **Nombre et format :**

- Chaque candidat(e) peut soumettre jusqu'à **10 photos** sous forme de fichiers numériques (couleur ou noir et blanc).
- Les photos doivent être en basse définition (maximum 2000 points) pour la sélection initiale. En cas de sélection, une version haute définition sera demandée.

2. **Informations à fournir :**

- Le titre de la photo doit inclure son nom suivi d'un numéro, tandis que la légende doit préciser le lieu exact, la date et l'heure de la prise de vue.
- Chaque candidat(e) doit également fournir ses coordonnées complètes : nom, prénom, adresse, adresse e-mail, et numéro de téléphone.

3. **Procédure d'envoi :**

- Les photographies doivent être envoyées par e-mail à : **exposition@genevoisfrancais.org** avant le **14 février 2025 – 10h**.
- En cas de fichiers lourds, il est recommandé d'utiliser des logiciels comme <https://www.grosfichiers.com/fr/> - <https://www.swisstransfer.com/fr-fr> - <https://wettransfer.com/>
- Objet du mail : « Exposition photo Grand Genève ».

Article 5 – Planning détaillé et échéances

1. **Calendrier :**

- **29 novembre 2024** : lancement officiel du concours.
- **1er décembre 2024 au 28 février 2025** : campagne de communication et réception des candidatures
- **14 février 2025 à 10h** : date limite de dépôt des clichés.
- **Mars 2025** : sélection par le jury et demande des clichés en haute définition pour impression.
- **11 avril 2025** : vernissage officiel (lieu envisagé : Téléphérique du Salève).
- **Avril 2025 à avril 2026** : expositions itinérantes sur le territoire du Grand Genève.

2. **Exposition et temps forts :**

- L'exposition des photographes lauréats se tiendra dans les espaces d'exposition proposés par les communes du Grand Genève, sur le territoire français et suisse. Ces espaces peuvent inclure des lieux fermés (comme des MJC ou des galeries) ou ouverts (places publiques, parvis de gares ou de mairies, etc.).
- Les communes participantes peuvent organiser des ateliers, rencontres, ou événements autour des expositions.
- Le jury sera seul décisionnaire quant au choix final des photographies retenues, et de l'emplacement réservé à chaque photographie participant à l'exposition collective.

Article 6 – Responsabilités des organisateurs et annexes

1. **Responsabilités des organisateurs :**

- Le Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF), l'Association des Communes Genevoises (ACG) et la Ville de Genève (VdG) prendront en charge :
 - Les frais liés à la communication de l'exposition.
 - Les coûts d'impression des photographies sélectionnées.
 - Les frais de transport des photographies entre les différents lieux d'exposition.

- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de dysfonctionnements techniques (internet) ou de fraudes affectant le concours.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure ou de contraintes logistiques

2. Contacts utiles

- Toute question peut être adressée à exposition@genevoisfrancais.org.

3. Mentions légales

- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement pour des raisons logistiques ou organisationnelles.

Article 7 – Litiges et mentions légales

1. Litiges

- En cas de recours juridique, le tribunal compétent est le Tribunal administratif de Grenoble
- Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application du présent règlement ainsi que tout litige sera examinée et arbitrée par le jury.
- Les candidat(e)s garantissent les organisateurs contre tout recours, action ou réclamation de tiers concernant les droits cédés ou le contenu des clichés.

2. Mentions légales

- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les candidat(e)s disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles, utilisées exclusivement dans le cadre du concours.



EN RESUMÉ

- **Thème** : « L'humain au cœur de la nuit » dans le Grand Genève.
- **Date limite** : Envoyez vos photos avant le **14 février 2025 à 10h** à exposition@genevoisfrancais.org.
- **Intelligence artificielle (IA)** : les photos générées par IA ne sont pas acceptées dans le cadre de ce concours.
- **Participation** : Gratuite, ouverte aux amateur(e)s et professionnel(le)s résidants ou liés au Grand Genève. [[Liste des communes du Grand Genève](#)]
- **Photos** : Jusqu'à 10 clichés originaux (basse définition pour la sélection - haute définition pour les lauréats).
- **Règlement** : en participant, les candidat(e)s acceptent l'intégralité du présent règlement et de ses éventuels amendements.
- **Critères** : Respect du thème, originalité, qualité artistique et technique.
- **Contact** : exposition@genevoisfrancais.org.

Nous vous remercions pour votre participation et votre contribution à la valorisation de la vie nocturne du Grand Genève!